

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

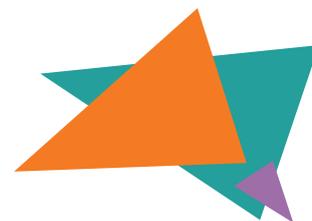
de l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées

2023

Oise-les-Vallées,  
une agence d'urbanisme du réseau



# sommaire



## les dossiers

- 1 les études et travaux  
**inscrits au programme partenarial** p. 4
- 2 les études et travaux  
**hors programme partenarial** p. 15

## l'Agence d'urbanisme

- 3 **notre feuille de route 2021-2027** p.16
- 4 **notre territoire** p.20
- 5 **notre équipe** p. 22

## le bilan administratif

- 6 les dépenses  
**les recettes** p. 24
- 7 le compte de résultat  
**le bilan** p. 26
- 8 budget prévisionnel 2024  
**évolution budgétaire** p. 28

# les faits marquants

## 2023

L'année 2023 a été riche en événements mais a surtout mis en évidence qu'il fallait faire de l'aménagement de façon différente : après une phase de 50 ans d'extension des espaces urbanisés et donc de consommation de terres, agricoles et forestières, les territoires doivent être aménagés de façon différente, la mobilité du tout voiture ou poids lourds doit également évoluer et des espaces de renaturation ou de conservation de la biodiversité doivent être protégés afin d'adapter le territoire aux changements climatiques et à la décarbonation.

A travers son programme partenarial, l'Agence d'urbanisme a traité de nombreux sujets et a réalisé de nombreuses missions habituelles ou nouvelles afin d'accompagner les territoires dans ces profonds changements.

La mise en œuvre de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 s'est poursuivie et la loi de facilitation ZAN de juillet 2023 la complexifie encore un peu plus.

Compte tenu des échéances actuelles imposées par la loi à savoir fin 2024 pour la modification du SRADDET, en 2027 pour la révision des SCoT et en 2028 pour la révision des PLUi et PLU, l'Agence a participé et réalisé des échanges avec l'ensemble de ses partenaires à cette nouvelle vision de l'aménagement.

En tant qu'ingénierie locale prospectiviste Oise-les-Vallées a travaillé également à des sujets sociétaux, en particulier l'habitat et l'hébergement des personnes âgées, puisque le vieillissement de la population paraît être inéluctable.

Compte tenu des projets d'infrastructures majeures attendues depuis plus de 30 ans et en cours de lancement ou même de réalisation pour le Canal Seine-Nord Europe, l'Agence a poursuivi son rôle d'ensemblier et de mise en relation des différents acteurs d'aménagement du territoire afin qu'ils profitent des retombées de ces nouvelles infrastructures.

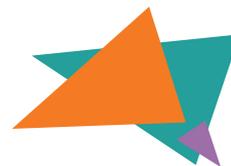
Le webSIGoal a continué à être mis à disposition des adhérents à la fois avec des liens numériques avec les autres websig mais aussi à disposition sous formes de couches, de données et d'analyses des phénomènes du territoire.

A travers le CPER 2021-2027 et les autres outils de contractualisation (Action Coeur de Ville, Petite Ville de Demain, Contrat de Relance et de Transition Ecologique ...) ou leur participation aux Comités Locaux de Cohésion des Territoires (CLCT) ou aux programmes européens, Oise-les-Vallées a continué à aider les territoires à envisager leurs transitions économiques, sociales et environnementales à l'horizon 2050.

Il n'y a pas eu de nouvelles adhésions en 2023 et l'audit commandité par le Pôle Métropolitain de l'Oise s'est poursuivi sans pour autant arriver à son terme et à des conclusions d'évolution des missions de l'Agence.

## axe 1

### Aller vers l'adaptation au changement climatique et à la neutralité carbone pour renforcer l'attractivité des vallées de l'Oise



#### ■ Modification - révision du SRADDET Hauts-de-France

mission 1 : planification et stratégie territoriale

La territorialisation de l'espace régional a été déclinée en considérant les enjeux de préservation et de remise en bon état des espaces naturels comme les continuités écologiques, le potentiel foncier mobilisable dans les espaces artificialisés, l'équilibre en tenant compte des pôles urbains, des infrastructures et des enjeux de désenclavement rural, des dynamiques démographiques et économiques prévisibles et selon les besoins identifiés des territoires.

Ancrée dans le territoire de la vallée de l'Oise, l'Agence a accompagné la Région en tant que de besoin.

Ainsi, dans le cadre de la participation de Oise-les-Vallées à la plateforme Géo2france, un contrôle-qualité de plusieurs secteurs de l'Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) a été réalisé.

#### ■ Révision du SCoT «2.0» du SMBCVB

mission 1 : planification et stratégie territoriale

L'Agence a réalisé le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) au regard des choix impérieux à faire et amorcé le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) tout en participant à l'élaboration le DAACL par AID & Interface Transport.

La notion de « renaturation » a été explorée (définition des Zones Locales Climatiques (LCZ) et s'est traduite par une définition écosystémique et des propositions d'aménagement sur deux sites : la friche Kuom et la confluence Brèche/Oise.

De plus, l'Agence a aussi participé aux Ateliers Régionaux d'Aménagement (ARAA), en particulier ceux concernant la stratégie foncière et a préparé des notes présentant les conséquences du SRADDET sur les SCoT et PLUi qui ont été communiquées aux adhérents de l'Agence.

Enfin des notes juridiques ont aussi été rédigées comme *Le point sur le ZAN* donnant des éléments sur le mode d'emploi de la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.



■ **Réalisation des bilans des SCoT de la CC des Deux Vallées (CC2V) et de la CC Pays du Noyonnais (CCPN)**  
*mission 1 : planification et stratégie territoriale*

Le bilan du SCoT de la CC2V a été réalisé comme celui de la CCPN, même si les conseils communautaires n'ont pris de délibération permettant de prolonger les deux SCoT, les rendant désormais caducs. Au regard de ces bilans, les objectifs aussi bien en croissance de population qu'en emploi n'ont pas été atteints.

L'analyse des avantages et inconvénients de grands SCoT a quant à elle été compromise par la parution tardive de textes législatifs liés à la loi Climat & Résilience (loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, décrets (nov. et déc. 23), circulaires (janvier 24)). Quoiqu'il en soit, l'hectare universel pouvant être distribué à chacune des communes rurales ne favorise pas les projets concertés et donc ne favorise pas les grands SCoT.

■ **Préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de l'EPFLO**  
*mission 1 : planification et stratégie territoriale*

Une synthèse des enjeux a été réalisée à l'échelle du département de l'Oise et celui de l'Aisne, avec une mise en perspective des « signaux faibles ». Cette synthèse a fait l'objet en octobre d'une présentation par l'Agence lors d'un séminaire organisé par l'EPFLO, avant l'approbation de son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).



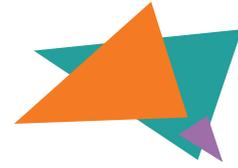
■ **Prospective territoriale 2040**  
*mission 1 : planification et stratégie territoriale*

Après avoir organisé en 2021 sous forme de webinaire un atelier « Prospective » sur le thème de l'agriculture dans l'Oise et l'alimentation locale, l'Agence a approfondi ce sujet en organisant un débat en juin à l'occasion de l'assemblée générale sur le thème « Comment organiser une alimentation plus locale en restauration collective ? ». A cette occasion est intervenu pour témoigner Gilles PEROLE, adjoint au maire de la commune de Mouans-Sartoux dont l'expérience en la matière est reconnue à l'échelle nationale.

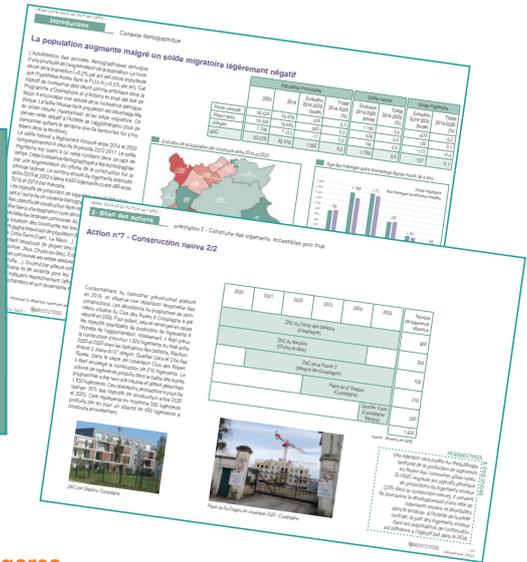


## axe 1

### Aller vers l'adaptation au changement climatique et à la neutralité carbone pour renforcer l'attractivité des vallées de l'Oise (suite)



- **Mise en œuvre du PLUih de l'ARC**  
mission 2&3 : observation  
et évaluation des politiques publiques  
projets urbains et paysagers



L'Agence a réalisé le bilan à 3 ans du Programme Local de l'Habitat (volet habitat du PLUih de l'ARC dans le cadre d'un Programme d'Orientations et d'Actions (POA)). Le travail de modification du PLUih n'a été lancée qu'en fin de l'année 2023 comme l'analyse de la fragilité potentielle des copropriétés de l'agglomération de la Région de Compiègne.

- **Bassin de mobilité Est du département de l'Oise**  
mission 1 : planification et stratégie territoriale

L'Agence a participé à la définition des enjeux territoriaux en particulier des flux depuis l'Oise vers l'Île-de-France et ceux de l'intermodalité autour des gares principales et secondaires comme des aires de mobilité rurale. Dans ce cadre, Oise-les-Vallées a co-animé le webinaire « Gérer les déplacements en et vers le centre-ville » organisé par la Région des Hauts-de-France le 19 octobre. Elle a poursuivi la création de la base de données des aménagements cyclables à l'échelle du département de l'Oise et a publié un numéro d'obser'Vallées pour expliquer sa démarche.



- **Devenir des quartiers-gares**  
mission 1 : planification et stratégie territoriale

Malgré de nouvelles vicissitudes du projet de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, l'Agence a poursuivi ses travaux concernant le schéma des mobilités et maillages des espaces publics autour de la gare SNCF de Creil en proposant une note méthodologique pour accompagner l'assistance à maîtrise d'ouvrage retenue par l'ACSO. Par ailleurs, l'Agence a participé au comité technique du projet de la passerelle envisagé dans le cadre du projet « Gare Cœur d'Agglo ». Enfin, un voyage d'études a été organisé en juin pour découvrir le Pôle d'Echange Multimodal de la gare de La Rochelle, dont a rendu compte la publication Carnets d'urbaniste.



## axe 2

### Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise



#### ■ Observation des friches d'activités

mission 2 : observation  
et évaluation des politiques publiques



L'Agence a réalisé l'Atlas des friches d'activités de plus de 300 m<sup>2</sup> et vacantes de plus de 5 ans pour la CC Pays Noyonnais. A l'instar des autres atlas déjà réalisés par l'Agence, ces informations ont été diffusées non seulement au travers d'un document papier, mais aussi grâce à une application interactive accessible à tous les adhérents de Oise-les-Vallées via le portail SIG webSIGoval.

Au cours de l'année a été aussi organisé un webinaire sur le thème «*Potentialité des friches dans les vallées de l'Oise*». La parution des modalités d'application de la définition de la friche dans le code de l'urbanisme n'étant intervenue que le 26 décembre 2023, la mise à jour des atlas déjà réalisés par l'Agence intégrant les précisions de ce décret n'a pu n'être qu'initiée tardivement dans l'année. Ce décret implique de redéfinir le travail mené dans ce cadre par l'Agence afin de recenser notamment les friches définies comme «*concentration élevée de logements vacants ou d'habitat indigne* ».



#### ■ Observatoire de l'habitat et du foncier

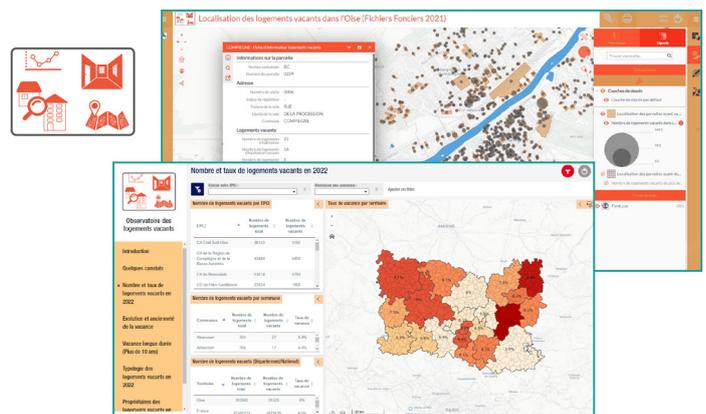
Prise en compte du décret 2022-1309 du 12 octobre 2022  
mission 2 : observation  
et évaluation des politiques publiques

Le décret du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier vient préciser les modalités d'application de l'article 205 (n° 2021-1104) de la loi Climat et résilience. Il fait évoluer les anciens dispositifs d'observation de l'habitat adossés aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) en Observatoires de l'Habitat et du Foncier (OHF).

Dans ce cadre, afin d'accompagner au mieux ses partenaires dans la future mise en place de leur OHF, l'Agence a mis à jour les éléments constitutifs de l'observatoire de l'habitat de Oise-les-Vallées à savoir : le suivi des prix des mutations

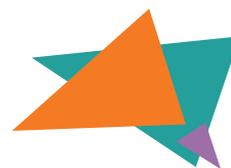
foncières et immobilières, des logements vacants, des autorisations d'occupation des sols, de la demande et des attributions des logements locatifs sociaux.

Ainsi, tous ces éléments disponibles à l'échelle départementale ont pu alimenter le Plan Départemental de l'Habitat, le suivi des Programmes locaux de l'habitat, etc.



## axe 2

### Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise (suite)



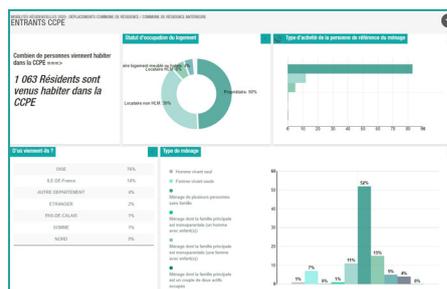
#### ■ Chiffres clés des vallées de l'Oise

mission 2 : observation

et évaluation des politiques publiques



Les données présentées dans l'application « Les chiffres clés des vallées de l'Oise », en ligne sur le portail web SIGoval, ont été mises à jour et complétées par la mise à disposition des données concernant les mobilités résidentielles.

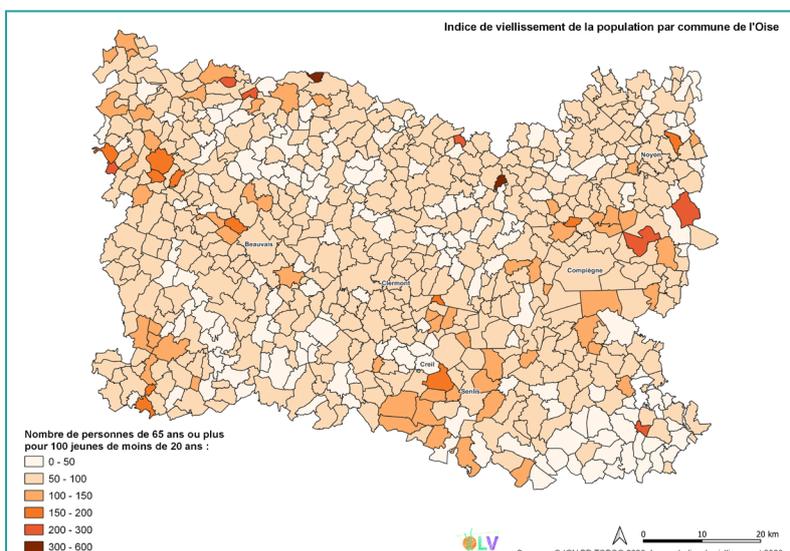
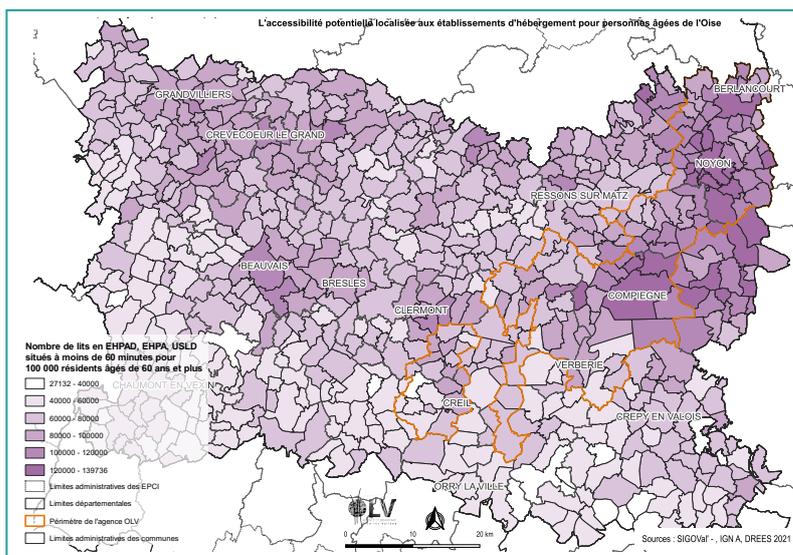


#### ■ Inventaire de l'offre d'habitat et d'hébergement pour les personnes âgées

mission 2 : observation

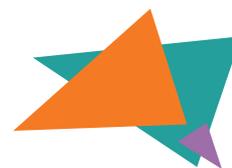
et évaluation des politiques publiques

L'Agence a réalisé un inventaire localisé de l'offre et des capacités d'accueil en matière d'habitat et d'hébergement des personnes âgées à l'échelle départementale. Ce document, réalisé dans le cadre d'un stage, s'appuie sur une analyse de données et sur une série d'entretiens menés auprès des acteurs publics ou privés œuvrant dans ce secteur au sein du département de l'Oise. Il apparaît que l'offre en la matière est différente d'un territoire à l'autre et ne paraît pas suffisante pour faire face aux enjeux de vieillissement de la population.



## axe 2

### Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise (suite)

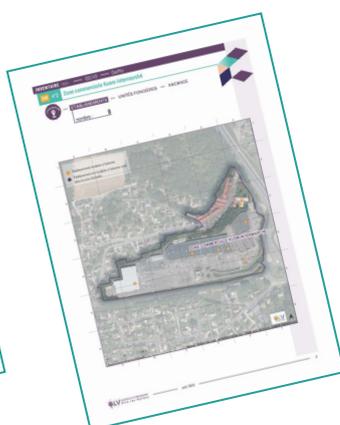


#### ■ Inventaire des zones d'activités

mission 2 : observation

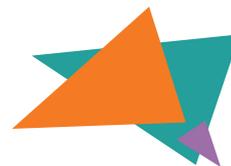
et évaluation des politiques publiques

Fort de son expérience en matière d'observatoire des zones d'activités de la vallée de l'Oise (cf. Atlas des zones d'activités mené en 2019/2020), l'Agence a réalisé pour ses partenaires (ARC, CCVLD, ACSO, CC2V) les inventaires des Zones d'Activités Economiques au sens de la loi dite Climat & Résilience pour permettre aux EPCI de réaliser la concertation auprès des propriétaires et des occupants des ZAE telle que le préconise la loi. Ainsi chaque territoire a désormais la connaissance du taux de vacance de chacune de ses propres zones. Néanmoins, cet inventaire se basant notamment sur la donnée fiscale Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) soit une donnée à N-2 (Locomvac), la notion de vacance reste théorique voire dépassée.



## axe 2

### Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise (suite)



■ **Faire face aux inondations**  
**Programme Interreg BRIC**  
**Favoriser la résilience aux inondations des populations vulnérables**  
*mission 2 : observation/évaluation des politiques publiques*

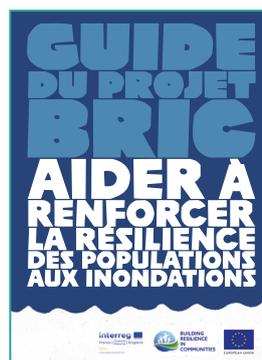
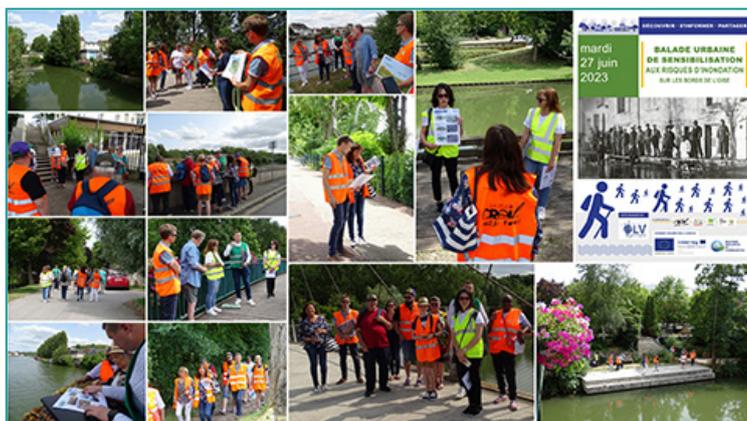


Dans le cadre du projet européen Interreg BRIC, l'Agence a participé à la diffusion de la culture du risque auprès des populations les plus vulnérables des vallées de l'Oise ou tout moins identifiées comme telle à savoir les scolaires et les personnes âgées.

Ainsi des actions de sensibilisation aux risques d'inondation ont été préparées et éprouvés lors de la journée « Tout comprendre sur les inondations » organisée par l'Entente Oise-Aisne le 13 mai 2023. Toujours dans ce cadre, des interventions auprès de scolaires en école élémentaire, soit plus de 350 élèves concernés sur les communes de Creil et Verberie, ainsi qu'une balade urbaine le long de l'Oise sur la commune de Creil à destination des seniors ont été organisés.

En tant qu'un des 8 partenaires franco-anglais, Oise-les-Vallées a participé à différents travaux impliquant l'ensemble des partenaires :

- préparation et participation à des séminaires européens (dont le séminaire de restitution des travaux en mars 2023 à Plymouth),
- contribution à la rédaction d'un guide de 308 pages proposant des exemples de modèle de changement de comportement, au travers notamment d'enquête appréciative (EA), dont l'objectif est d'évaluer le niveau d'implication des communautés ; des outils pour renforcer la résilience des communautés face aux inondations (groupes d'action contre les inondations et sentinelles d'inondations, formation, systèmes communautaires d'alerte aux inondations, réseaux de résilience, plateforme web INTERREG BRIC) ; et décrivant les différences d'approches de la gouvernance des risques d'inondation et de l'engagement communautaire entre l'Angleterre et la France.



## ■ Révision des PPRi

mission 1 : planification et stratégie territoriale

Fort de précédents travaux menés sur la notion de résilience, l'Agence a proposé des éléments pour que cette notion soit intégrée à part entière dans les futurs PPRi de la vallée de l'Oise afin de réduire la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation. Ainsi, pour alimenter le futur document règlementaire et permettre l'appréciation/l'évaluation de la baisse de la vulnérabilité d'un territoire face aux risques d'inondation, le travail de l'Agence s'est articulé autour de 3 volets :

- un outil d'aide à la décision sous forme de grille d'analyse multicritères permettant aux aménageurs (professionnels ou particuliers) d'évaluer l'impact de tout projet de construction sur la vulnérabilité d'un territoire face aux risques d'inondation,
- des propositions de mesures et de dispositions concrètes pour aider les particuliers et les professionnels de l'aménagement dans les choix à opérer en cas de projets de construction en zones inondables,
- une analyse des différents documents d'urbanisme de la vallée de l'Oise (PLU, SCoT...) pour relever la manière dont sont prises en compte les notions de renouvellement urbain, dents creuses, etc. afin d'intégrer au mieux ces notions dans les futurs PPRi.



**RENOUVELLEMENT URBAIN EN ZONE INONDABLE**  
Tester la résilience de son projet avant de se lancer

**ETAPE 1** Je vérifie la classe de vulnérabilité de mon projet.

**ETAPE 1-1** Mon projet peut-il contribuer à réduire la vulnérabilité d'une zone urbanisée ?  
**ETAPE 1-2** Dans quelle classe de vulnérabilité se situe mon aménagement ?

**ETAPE 2** Je teste la résilience de mon projet et son incidence sur la vulnérabilité au risque d'inondation d'un secteur existant.

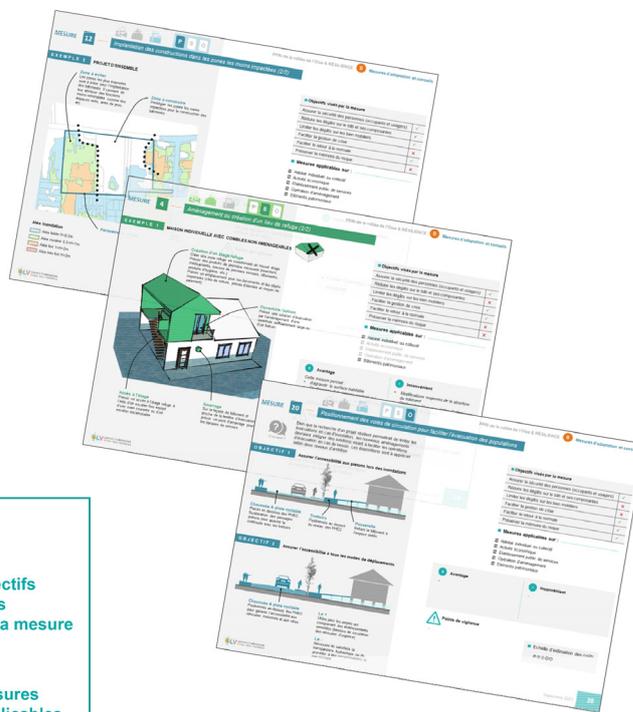
Pour ce faire, 2 cas de figure :

**ETAPE 2-A** Mon projet concerne un bâti existant  
**ETAPE 2-B** Mon projet concerne une nouvelle construction

**ETAPE 3** Je consulte le résultat de mon test

**CE TEST EST APPLICABLE A TOUT PROJET EN ZONE INONDABLE SITUÉ DANS UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN. CE TEST N'A PAS DE VALEUR JURIDIQUE. IL NE DISPENSE PAS DE RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT DU PPRi.**

**COMMENCER LE TEST**



**Type du bâtiment** / **Type de la mesure**

**MESURE 11** Réaménagement des espaces de vie

**Illustration et/ou schéma explicatifs**

**Objectifs visés par la mesure**

**Mesures applicables**

**Avantage / Inconvénient**

**Echelle d'estimation des coûts**

**Points de vigilance**

**Points de vigilance**

## axe 3

### Faire un monde vivable et la troisième révolution industrielle pour renforcer la qualité de vie dans les vallées de l'Oise



■ **Liaison Seine-Escaut**  
 – stratégie foncière et logistique de l'Axe Nord  
 à l'échelle des Hauts-de-France  
*mission 1 : planification et stratégie territoriale*

Dans la continuité des travaux menés par l'Agence dans le cadre de l'accompagnement la Délégation Générale au Développement de l'Axe Nord, une étude visant à la préfiguration d'un schéma stratégique du fret fluvial dans la vallée de l'Oise et de l'Aisne a été initiée fin 2023 et se poursuivra en 2024.



■ **Suivi-évaluation des dispositifs contractuels liés à l'ANCT**  
*mission 3 : projets urbains et paysagers*

A la demande des collectivités, des éléments statistiques ont été fournis en vue du programme d'Action Cœur de Ville 2 qui s'est élargi aux quartiers-gares et aux entrées de ville. L'Agence est signataire de la convention ACV2 de la Ville de Senlis.

■ **Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de Noyon et du Noyonnais**  
*mission 3 : projets urbains et paysagers*

Dans le cadre de cette mission, l'Agence a organisé des ateliers et a rédigé des synthèses pour définir la stratégie de revitalisation. Par ailleurs, l'Agence a appuyé son partenaire dans l'élaboration de la convention ORT et du CCTP de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH. Pour ce faire, des notes précisant les implications juridiques et opérationnelles, des cartes, des indicateurs ont été travaillés. Enfin, l'Agence a participé avec l'UTC et les collectivités à la candidature au programme POPSU territoires de la commune de Noyon.

■ **Projections démographie scolaire du quartier de la Prairie (Margny/Venette)**  
*mission 1 : planification et stratégie territoriale*

Dans le cadre de cette mission, l'Agence a finalisé les documents à présenter aux deux communes concernées, en particulier un zoom concernant le quartier de la Prairie.

■ **Analyses des capacités foncières et immobilières**  
*mission 3 : projets urbains et paysagers*

Dans le cadre de la mission de l'Agence menée principalement en 2022 sur les capacités foncières et immobilières, des analyses ont été effectuées en collaboration avec l'Institut Paris Région sur 4 communes du Parc Naturel Régional Oise-Pays-de France (Pont-Sainte-Maxence, Chantilly + Survilliers et Fosses). Sur une dizaine de sites par commune, un travail d'approfondissement sur les possibilités de densification a été mené en volumétrie 3D. Afin de finaliser ce travail, une analyse foncière, avec le concours de l'EPFLO et l'EPFIF, a été réalisée pour consolider la réflexion sur 3 à 4 sites par commune.

## Des expertises et de la communication

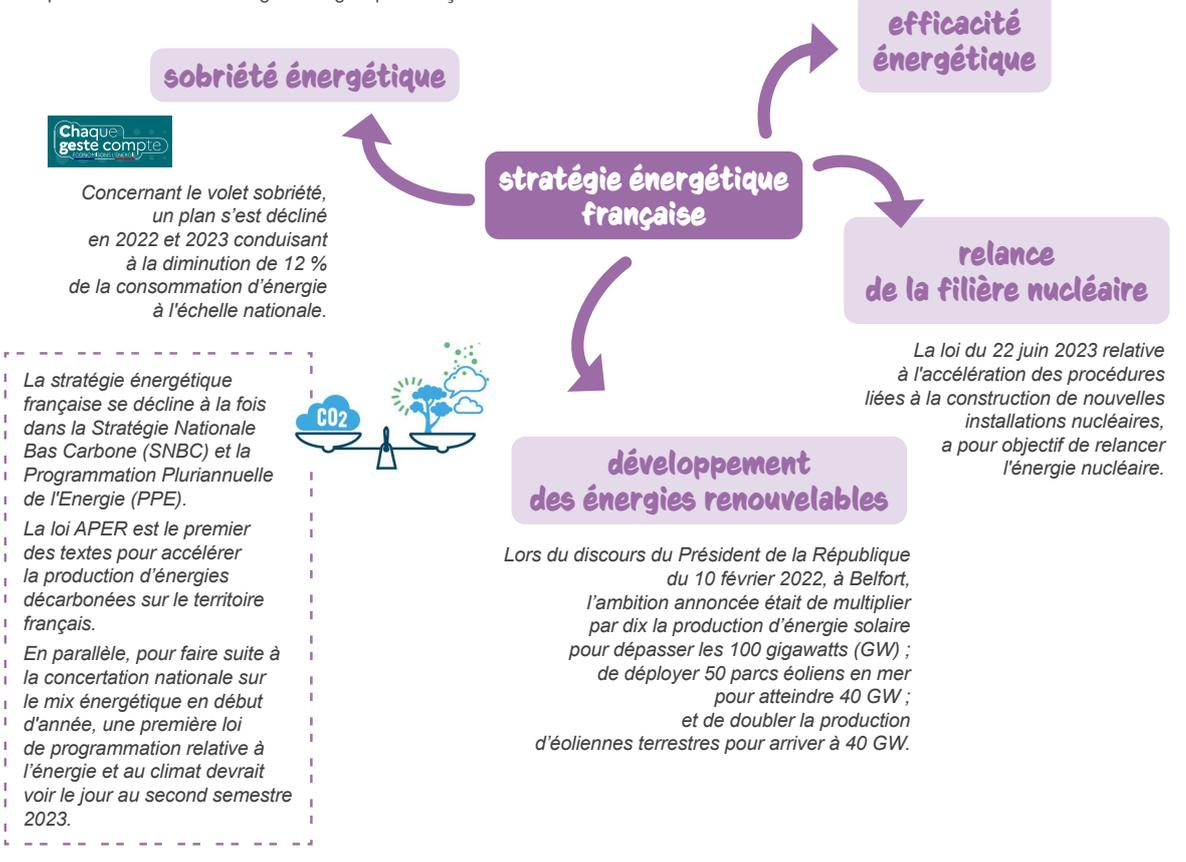
3 publications périodiques ont été réalisées :

- info' **Vallées** n°42 faisant le point sur la loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER). Ces 8 pages ont ainsi permis aux communes et aux EPCI de comprendre le processus de définition des Zones d'Accélération d'Energie Renouvelable (ZAER), incluant partage et concertation, pour lequel les collectivités territoriales sont mobilisées de l'échelle communale à l'échelle régionale.
- obser' **Vallées** n°17 faisant le point sur les mobilités actives dans les vallées de l'Oise
- Carnets d'urbaniste n°10 relatant le voyage d'études à la découverte du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare SNCF de La Rochelle.

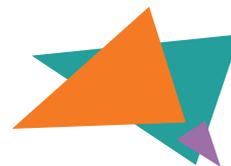


### Aux origines de la loi APER :

les quatre axes de la stratégie énergétique française



## Des expertises et de la communication



### Participation aux travaux des instances ministérielles

Participation aux commissions nationales ou régionales des Ecoquartiers, du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM) et de la Commission Mixte Inondation (CMI).

### Réseaux des agences d'urbanisme

Participation à la 44<sup>ème</sup> rencontre nationale des agences d'urbanisme organisée par la FNAU à Clermont-Ferrand sur la ville et la culture.

Participation aux publications de la FNAU, en particulier Traits d'agences, Dossiers FNAU, Points FNAU et Avis FNAU.

Participation au séminaire inter-agences Urba8 à Aulnoye-Aymeries : animation d'un atelier sur l'agence d'urbanisme à l'horizon 2050.

Participation aux groupes de travail URBA8 Communication, Foncier, Logistique, Nouvelles données.

### Réseaux régionaux

Participation au projet PIVER créé par la Région, l'Insee et le SGAR : versement sur la plateforme des études de l'Agence utilisant des statistiques ; contribution aux manifestations organisées par cet organisme.

Participation au réseau Geo2France, notamment à plusieurs comités techniques sur l'occupation des sols préparant le contrôle qualité de l'OCS2D, publiée en juin 2023 sur le site internet du réseau. Participation à la COP régionale liée à la territorialisation de la planification écologique.

### Réseaux départementaux

Participation au club foncier de l'Oise initié par l'EPFLO et la CCIO.

Participation au Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT).

### Réseaux locaux

*En dehors des participations précédemment citées dans ce document*

Participation au Comité Directeur Tourisme de l'Agglomération Creil Sud-Oise en tant que membre suppléant.



## Devenir de l'Agence d'urbanisme



Fin d'année 2022, à l'initiative du Pôle Métropolitain de l'Oise, réunissant les trois agglomérations du département (Beauvaisis, Compiègnais et Creillois), un audit de l'Agence d'urbanisme a été diligenté et confié au cabinet Espelia.

Des entretiens de chacun des membres de l'équipe ont été réalisés en mai 2023, ainsi qu'avec les partenaires de l'Agence. Une première version du diagnostic a été présentée en comité de pilotage à la mi-juin 2023.

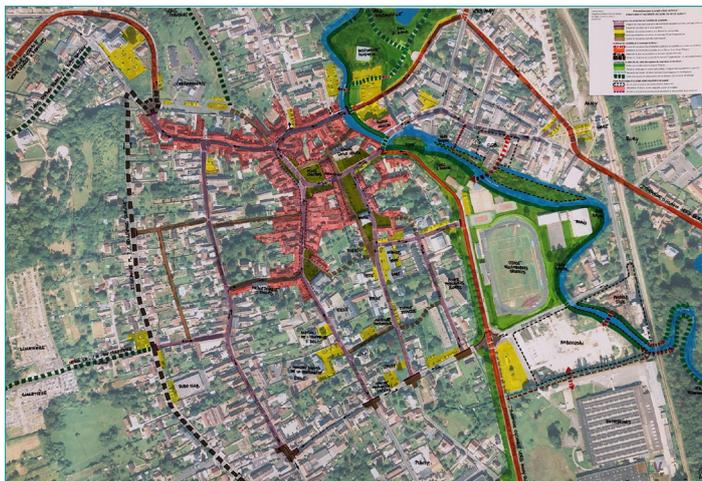
**Mission d'audit de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées**

# Proposition de filage des ateliers

**Pôle Métropolitain de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS BEAUVAISIS | COMPIÉGNOIS | CREILLOIS

**espelia**  
Conseil pour la performance publique

Juillet 2023



## les études et travaux HORS PROGRAMME PARTENARIAL

Seul le contrat concernant Petite Ville de Demain de Mouy a été réalisé. Cela s'est traduit par l'élaboration de propositions d'aménagement et de mise en valeur du centre-ville en s'appuyant sur des principes d'apaisement et de requalification des espaces publics, afin de lui rendre son attractivité.

## notre feuille de route 2021-2027

L'article L132-6  
du code de l'urbanisme  
mentionne que :



« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1. de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
2. de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
3. de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
5. d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
6. de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
7. d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'Etat excède un montant déterminé par décret en Conseil d'Etat. »



Par l'intermédiaire du protocole Etat signé le 2 décembre 2020, de la convention ANCT signée le 7 octobre 2020 avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), l'Etat confirme son soutien à celles-ci pour une durée de 7 ans. Au niveau local, ce soutien se prolonge au travers de la participation de l'Agence d'urbanisme au Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) support aux projets des collectivités locales. De grands « opérateurs » de l'Etat, tels que Action-Logement, l'Ademe, l'Anah ou l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) ont aussi signé des conventions avec la FNAU permettant des partenariats nationaux ou locaux, tout comme les énergéticiens que sont GrDF, EDF et Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Dans la continuité de ce choix de l'Etat, l'Agence d'urbanisme des vallées de l'Oise et ses principaux partenaires (collectivités locales, Région et Etat) **s'engagent à leur tour à un programme partenarial pluriannuel rappelant les grandes missions de l'Agence.**

Les deux ministères, celui de la transition écologique et celui de la cohésion des territoires et les relations avec les collectivités territoriales, ont signé ce protocole puisque l'Etat souhaite **investir sur le long terme pour des territoires sobres, résilients et inclusifs.**

Après une période intense de participation à l'élaboration des documents de planification stratégique (SCoT et PLUih, mais aussi SRADDET), **Oise-les-Vallées réinterroge son positionnement, ses missions et ses pratiques** afin de continuer à apporter à ses membres les services correspondant à leurs attentes.

**L'Agence a un rôle à jouer en amont des choix et projets politiques** afin d'enrichir la réflexion des élus et des services, initier et nourrir des approches d'anticipation et plus fondamentalement avoir un devoir d'interpellation de ses partenaires. Elle a aussi un rôle à jouer dans la connaissance du territoire et de l'évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, plus que jamais, elle doit **travailler aux échelles qui dépassent les seules limites institutionnelles** pour favoriser une réflexion et un développement concerté et cohérent des vallées de l'Oise.

Compte tenu du positionnement **des vallées de l'Oise par rapport à l'Île-de-France** (Paris, Cergy et Roissy), et des grands projets d'infrastructure (liaison fluviale Seine-Escaut et liaison ferroviaire Picardie-Roissy), l'Agence doit étendre son périmètre de réflexion au bassin parisien et à l'axe Seine-Normandie en mettant en évidence les enjeux de cette proximité en matière de développement et d'aménagement durables pour la vallée de l'Oise.

De plus les réflexions de l'Agence peuvent aussi être portées à des échelles plus grandes qui pourraient être l'échelle pertinente des prochains documents de planification stratégique (régionaux, nationaux voire européens).

- Pour atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route,
- Oise-les-Vallées doit entretenir des contacts réguliers avec ses partenaires afin de bien définir, suivre les études et les missions et respecter un certain nombre de principes parmi lesquels :
- situer les réflexions dans une perspective de long terme/stratégique
- répondre au mieux aux attentes de ses partenaires,
- être force de propositions aux différents échelles,
- réaliser une production de qualité,
- diffuser et valoriser ses productions,
- être un tiers-lieu, lieu d'innovation et d'échanges

## les axes de notre feuille de route pluriannuelle

# 2021-2027

### axe 1

**Aller vers l'adaptation au changement climatique et à la neutralité carbone des vallées de l'Oise** pour renforcer son attractivité

La France s'est donnée comme objectif d'arriver à la neutralité carbone à l'horizon 2050 (document à disposition sur [www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone](http://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone)).

Les vallées de l'Oise doivent devenir des territoires résilients aussi bien vis-à-vis des inondations que du réchauffement climatique, en particulier dans les domaines de l'habitat et de la mobilité.

### axe 2

**Aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité** pour renforcer le développement durable des vallées de l'Oise

Les continuités écologiques, massifs forestiers, zones humides et marais comme les terres agricoles font partie de la géographie des vallées de l'Oise. Elles doivent être protégées afin d'assurer le maintien de la biodiversité et stopper sa dégradation.

Dans les vallées de l'Oise, le cycle de l'eau est vulnérable et doit faire l'objet de toutes les attentions, aussi bien dans les milieux urbains que naturels. C'est à l'échelle des bassins versants primaires et secondaires que les réflexions de l'Agence doivent porter.

Pour atteindre les objectifs fixés et apporter une valeur ajoutée au territoire et aux collectivités, l'Agence entend se concentrer sur trois grands domaines transversaux d'intervention

### axe 3

**Faire un monde vivable et la troisième révolution industrielle** pour renforcer la qualité de vie dans les vallées de l'Oise

Les économies mondiale, nationale comme locale sont en grande mutation du fait du développement du numérique mais aussi de la production d'énergie. Les mobilités des personnes comme des marchandises continuent à être un sujet récurrent dans les vallées de l'Oise. La mise en valeur des espaces urbains comme celle du patrimoine devra aussi être largement développée pour pouvoir fournir des conditions de bien-être aux citoyens, face au vieillissement inéluctable de la population.

## Les partenariats / contributions à élargir

*Compte tenu de ses missions, plusieurs collectivités ont rejoint Oise-les-Vallées pour participer à la prise de conscience globale des enjeux d'aménagement.*

*Des partenaires comme le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, le syndicat d'électricité 60 réfléchissent à leur adhésion ...*

*Cette participation peut se faire dans le cadre du programme partenarial ou des contrats « In House ». L'Agence déjà présente dans de nombreux réseaux va de plus en plus contribuer et partager des données mais aussi alimenter la Data, à travers les différentes plates-formes se créant (cartofriches, Geo2France...)*

*Enfin Oise-les-Vallées doit être le lien entre les partenaires et les citoyens, chacun apportant sa contribution. L'Agence peut organiser, mettre en musique et évaluer des politiques publiques.*

## déclinaison de ces axes dans les programmes partenariaux annuels

*L'Agence d'urbanisme décline les grands axes de sa feuille de route autour de quatre grandes missions faisant elles-mêmes appel à des compétences spécifiques en économie, planification, urbanisme, aménagement, environnement, transport, social etc... et en changement d'échelle des territoires : du quartier à l'interrégional.*

### mission 1

#### **La planification** et la stratégie territoriale

C'est une mission historique de l'Agence à toutes les échelles : de l'échelle interrégionale à celle de l'îlot, les documents de planification stratégiques sont nombreux, évoluent au cours du temps mais contiennent à la fois le projet politique des élus, et le projet réglementaire s'imposant à tous.

### mission 3

#### **Les projets urbains** et paysagers

Mission plus récente que les précédentes, elle permet d'obtenir le dessein des territoires à partir du dessin du projet urbain et du paysage à grande échelle comme celui de l'îlot ou du quartier.

### mission 2

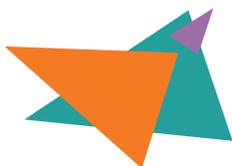
#### **L'observation et l'évaluation** des politiques publiques

C'est aussi une mission historique de l'Agence à de nombreuses échelles, en particulier communale, mais aussi infra-communale ou supra-communale. Depuis plus de 25 ans, l'Agence utilise des bases de données qu'elle géolocalise dans un Système d'Information Géographique (SIG). Aujourd'hui elle utilise le portail webSIGoval permettant de suivre les évolutions du territoire et de réaliser les évaluations des politiques publiques.

### mission 4

#### **Diffusion et communication** et concertation

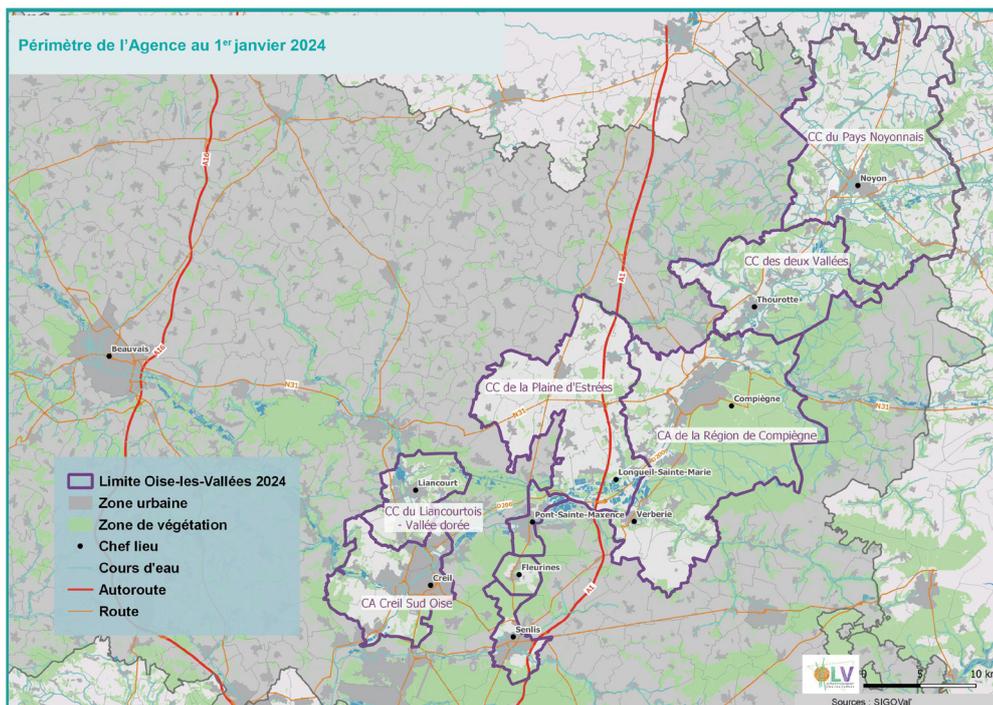
L'Agence d'urbanisme a plusieurs collections de publication, les obser'**Vallées**, les info'**Vallées**, les Carnets d'urbaniste, Les points sur ... permettant de mettre en valeur les productions de l'Agence. Elle participe aussi à des productions nationales ou régionales, des séminaires ou colloques nationaux et elle devrait s'ouvrir prochainement aux réseaux sociaux, outil de communication non négligeables.



## notre territoire

### les adhérents

### les communes



- Pontoise-lès-Noyon
- Pont-Sainte-Maxence
- Porquéricourt
- Quesmy
- Rantigny
- Remy
- Ribécourt-Dreslincourt
- Rivecourt
- Rosoy
- Rousselo
- Saintines
- Saint-Jean-aux-Bois
- Saint-Léger-aux-Bois
- Saint-Leu-d'Esserent
- Saint-Maximin
- Saint-Sauveur
- Saint-Vaast-de-Longmont
- Saint-Vaast-lès-Mello
- Salency
- Sempigny
- Senlis
- Sermaize
- Suzoy
- Thiverny
- Thourotte
- Tracy-le-Val
- Vandélicourt
- Varesnes
- Vauchelles
- Venette
- Verberie
- Verderonne
- Vieux-Moulin
- Ville
- Villers-Saint-Paul
- Villeselve

- Appilly
- Armancourt
- Arsy
- Avrigny
- Babœuf
- Bailleul-le-Soc
- Bailleval
- Bailly
- Beaugies-sous-Bois
- Beaurains-lès-Noyon
- Béhéricourt
- Berlancourt
- Béthisy-Saint-Martin
- Béthisy-Saint-Pierre
- Bienville
- Blincourt
- Brétigny
- Bussy
- Caisnes
- Cambronne-lès-Ribécourt
- Campagne
- Canly
- Carlepont
- Catigny
- Cauffry
- Chevincourt
- Chevrières
- Chiry-Ourscamp
- Choisy-au-Bac

- Choisy-la-Victoire
- Clairoix
- Compiègne
- Cramoisy
- Creil
- Crisolles
- Çuts
- Épineuse
- Estrées-Saint-Denis
- Flavy-le-Meldeux
- Fleurines
- Francières
- Fréniches
- Frétoy-le-Château
- Genivy
- Golancourt
- Grandfresnoy
- Grandrû
- Guiscard
- Hémévillers
- Houdancourt
- Janville
- Jaux
- Jonquières
- Labruyère
- Lachelle
- Lacroix-Saint-Ouen
- Laigneville
- Larboye
- Le Fayel
- Le Meux
- Le Plessis-Brion
- Le Plessis-Patte-d'Oie
- Liancourt
- Libermont
- Longueil-Annel
- Longueil-Sainte-Marie
- Machemont
- Marest-sur-Matz
- Margny-lès-Compiègne
- Maucourt
- Maysel
- Mélicocq
- Mogneville
- Monchy-Saint-Éloi
- Mondescourt
- Montataire
- Montmacq
- Montmartin
- Morlincourt
- Moyvillers
- Muirancourt
- Néry
- Nogent-sur-Oise
- Noyon
- Passel
- Pimprez
- Pont-l'Évêque

## les adhérents

### les membres fondateurs

- L'Etat représenté par le Préfet de l'Oise, et par délégation au conseil d'administration, le directeur départemental des Territoires David WITT et Claude DULAMON, sous-préfète de Senlis.
- Le Conseil Régional des Hauts-de-France représenté par son Président Xavier BERTRAND, et par délégation au conseil d'administration, Nathalie LEBAS, vice-Présidente.
- Le Conseil Départemental de l'Oise représenté par sa Présidente Nadège LEFEBVRE, et par délégation au conseil d'administration, Eric de VALROGER.
- Les communes de Compiègne, Creil, Pont-Sainte-Maxence et Senlis.
- L'INERIS
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- L'UTC

### les EPCI

- Agglomération de la Région de Compiègne
- Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Communauté de Communes des Deux Vallées
- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
- Communauté de Communes du Liancourtois - Vallée Dorée



### les membres associés

- L'Association du Pays Compiégnois

### les autres membres adhérents

- Syndicat mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoise (SMBCVB)
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers (SMDO)
- Syndicat mixte du Parc Alata
- Commune de Fleurines
- Commune de Noyon
- Etablissement public foncier local des territoires Oise et Aisne
- Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

**Ont versé une subvention**  
pour le financement  
du programme partenarial 2023

Etat	Région Hauts-de-France	Interreg BRIC		
EPFLO		SMBCVB		SMDO
ARC	ACSO	CCPN	CC2V	CCLVD
Ville de Creil	Ville de Noyon	Ville de Senlis		

## notre équipe en 2024



### DIRECTION



**Pascale POUPINOT**  
Déléguée générale  
Urbaniste qualifiée OPQU  
03.44.28.58.53  
pascale.poupinot@oiselavallee.org

### ASSISTANTE



**Pauline LECIEUX**  
Assistante de direction et juridique  
03.44.28.58.58  
pauline.lecieux@oiselavallee.org

### PÔLE ETUDES



**Laurence BIVILLE**  
Chargée d'études principale  
03.44.28.58.52  
laurence.biville@oiselavallee.org



**Barbara DA SILVA SANTOS**  
Chargée d'études  
Urbaniste qualifiée OPQU  
03.44.28.58.50  
barbara.dasilvasantos@oiselavallee.org



**Julien DEMAYE**  
Assistant d'études en alternance  
03.44.28.58.58  
julien.demaye@oiselavallee.org



**Anne GAUTHIER-FOY**  
Chargée d'études  
03.44.28.58.64  
anne.gauthierfoy@oiselavallee.org



**Imane FEDAILI**  
Chargée d'études  
Urbaniste qualifiée OPQU  
03.44.28.58.63  
imane.fedaili@oiselavallee.org



**Corentin TECHER**  
Conseiller juridique en alternance  
03.44.28.58.58  
corentin.techer@oiselavallee.org

### PÔLE RESSOURCES



**Philippe COTREBIL**  
Géomaticien - Cartographe -  
Infographiste  
03.44.28.58.65  
philippe.cotrebil@oiselavallee.org



**Celia OULD SAID**  
Géomaticienne - Gestionnaire de  
bases de données  
03.44.28.58.66  
celia.ouldsaid@oiselavallee.org



**Virginie MAUBOUSSIN**  
Chargée de mission  
Communication-Qualité-Organisation  
03.44.28.58.57  
virginie.mauboussin@oiselavallee.org

### ont contribué à l'activité 2023

<b>Isabelle LASTERNAS</b>	Chargée d'études principale
<b>Ranya BARHDADI</b>	Stagiaire
<b>Camille BOULAI</b>	Stagiaire
<b>Nana DIALLO ZERNER</b>	Stagiaire
<b>Camille DUVIGNEAU</b>	Stagiaire
<b>Alexis POUJOL</b>	Stagiaire

## le développement des compétences

### PARTICIPATION AUX CLUBS

Au cours de l'année 2023 l'Agence a participé à 2 journées en présentiel et 9 clubs en visio-conférences de clubs sur 29 journées ou visio-conférences organisées par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau). 5 personnes de l'équipe sur 10 ont été concernées.

- Club des Directeurs
- Club Culture & Patrimoine
- Club Foncier
- Club Géomatique
- Club Habitat
- Club Observation et Ressources statistiques
- Club Planification
- Inter-Club Environnement, Energie
- Commission GIRO

### SÉMINAIRES, journées d'information, salons, webinaires

#### Journées suivies en présentiel :

*Club planif et aménagement durable*, organisé par la DDT60, à Beauvais le 07/04

*Séminaire inter Agences*, organisé par le réseau URBA8 à Aulnoye-Aymeries le 21/09

*CESER : rapports avis Logistique et transport de marchandises*, organisé par la Région Hauts-de-France à Lille le 07/11

#### Journées suivies en distanciel :

*Renaturer les villes*, webinaire organisé par ARB Ile-de-France le 31/01

*Fonds verts*, webinaire organisé par la Préfecture 60 le 31/01

*Observatoire Climat : compte-rendu et mise à disposition des données*, présentation organisée par le CERDD le 09/02

*Adapter les centres-villes au changement climatique*, organisé par le CERDD le 13/06

*Gérer les déplacements en et vers le centre-ville*, organisé par la Région Hauts-de-France le 19/10

*ZAER & le biométhane*, organisé par IdealCO en partenariat avec GRDF le 30/11

Par ailleurs ont été suivis des webinaires organisés :

- par des juristes suite à la publication de nouvelles lois liées notamment à l'énergie,
- par le Lab2051 sur des sujets novateurs tels que l'économie circulaire, la mixité fonctionnelle des bâtiments, la nature en ville, le bio-climatisme.

Enfin des webinaires organisés par le CERDD, le CESER, l'Agence de l'eau, la DGALN ou Norlink ont été suivis pour comprendre les différents points de vue de chacun concernant le grand sujet 2023 : la sobriété foncière.

### FORMATION CONTINUE

Formation Datascience en agence d'urbanisme

proposée par la Fnau

- 8 & 9 juin 2023 - PERSONNE CONCERNÉE : 1

## les dépenses

Le total de l'exercice 2023 est inférieur au prévisionnel (- 9%). Les dépenses totales sont en hausse par rapport au réalisé de l'exercice précédent (3%).

Cependant, le budget prévisionnel était globalement supérieur. Les dépenses de personnel sont beaucoup plus importantes que l'année précédente (605.545 euros, de salaires et charges) et représentent toujours 79% du total des dépenses. Elles sont légèrement inférieures au budget prévisionnel, car si l'effectif a bien été de 9,5 personnes en moyenne sur l'exercice comme prévu au budget prévisionnel, le départ en retraite d'une salariée, provisionné sur 2023 a finalement eu lieu début 2024. Ainsi, même si des augmentations salariales individuelles ont eu lieu au cours de l'année et même si deux apprentis ont été embauchés en septembre/octobre 2023, augmentant légèrement la charge salariale, le report du départ en retraite a permis de compenser cette augmentation et même d'être en deçà des dépenses prévues.

L'ensemble des autres postes de dépenses est également inférieur au prévisionnel mais parfois supérieur par rapport à 2022. En effet, après l'année 2021 déficitaire de 72.000 euros, et 2022 déficitaire de 15.000 euros, le budget avait été revu à la baisse face à la perte de revenus et l'Agence a tenté de faire des économies tout au long de l'année 2022 mais quelques postes augmentent à nouveau en 2023, de manière raisonnable toutefois.

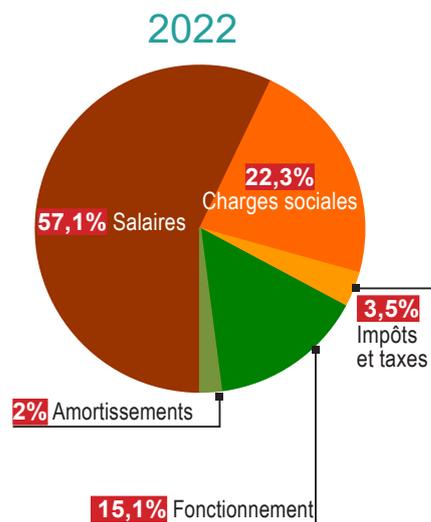
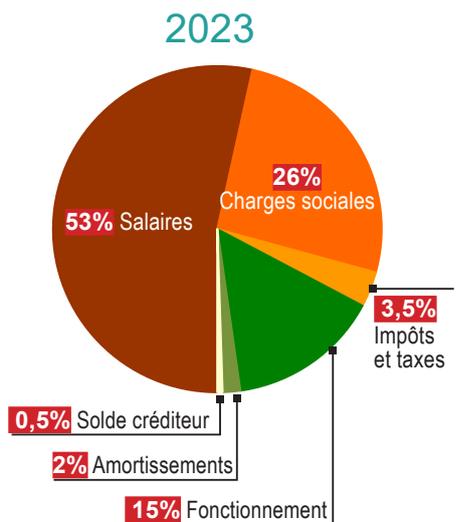
Les postes liés aux achats non stockés, ainsi que les services extérieurs sont en légère augmentation. En effet suite aux années « covid » où les achats avaient fortement baissé, le niveau des dépenses réaugmente un peu chaque année (+ 6% par rapport à 2022) car les réunions en présentiel reprennent, les déplacements et autres frais également, afin d'être à nouveau présent sur le territoire.

Les impôts et taxes sont en baisse (- 3%) et bien inférieurs au prévisionnel. En 2023, l'effectif était de 9,5 ETP soit stable par rapport à 2022. Toutefois deux jeunes apprentis ont été embauchés pour la période septembre 2023-septembre 2024, présents en alternance. Ainsi la taxe sur les salaires est relativement stable, ainsi que la contribution pour la formation.

La dotation aux amortissements a légèrement baissé par rapport à 2022 et au prévisionnel (13.256 euros pour 15.000 euros prévus), car les investissements importants de matériel informatique achetés en 2020 sont presque amortis.

Les impôts sur les bénéfices s'appliquent sur les intérêts du dépôt sur le livret Associatis, en complément du livret A de la banque. Ils sont en augmentation par rapport à 2022, dû notamment à un meilleur rendement. Enfin, en 2023, l'Agence va également payer une petite partie d'impôts sur les sociétés (991 euros), avec la réalisation d'un contrat pour la Ville de Mouy, soumis à TVA.

Un solde créditeur de 3.844 euros est constaté cette année.



## les recettes

Les recettes sont elles aussi inférieures au budget prévisionnel dans la même proportion que les dépenses (-9%).

■ Ces baisses concernent :

- les subventions du projet européen BRIC qui ont été inférieures au prévisionnel en 2023
- les subventions de l'Etat et des collectivités, légèrement surestimées au budget prévisionnel.

■ Toutefois les subventions et cotisations sont stables et même en augmentation par rapport à 2022 grâce à l'augmentation des subventions de 6% qui avait été votée au Conseil d'Administration de décembre 2022. .

■ Les prestations de services sont très inférieures au prévisionnel mais supérieures à l'exercice précédent (19.500 euros au lieu de 57.000 euros au budget prévisionnel et 500 euros et lors de l'exercice précédent)..

■ Le poste autres produits (483 euros) correspond au prorata de TVA déductible sur l'exercice (de 478 euros avec la réalisation du contrat pour la Ville de Mouy en 2023). Il est très supérieur à l'année précédente, puisqu'il n'y avait pas eu de contrat significatif en 2022..

■ Les produits financiers correspondent aux placements de trésorerie sur le livret A et le livret Associatis qui ont permis de réaliser 3.048 euros d'intérêts, soit deux fois plus par rapport à l'exercice précédent (1222 euros) en raison d'une hausse de

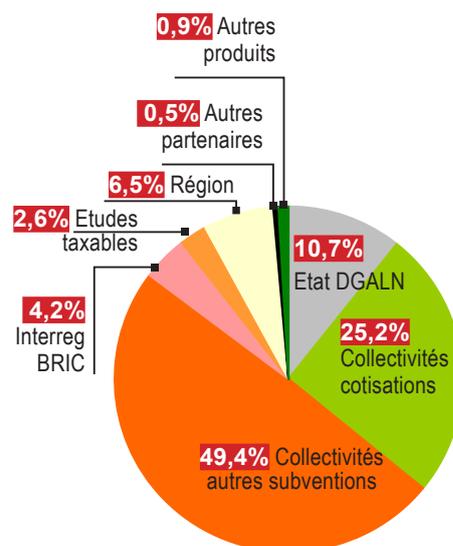
la rémunération des placements et une hausse de la trésorerie disponible au cours d'année.

■ Les comptes de résultat comparés affichent un excédent de 3 844 euros.

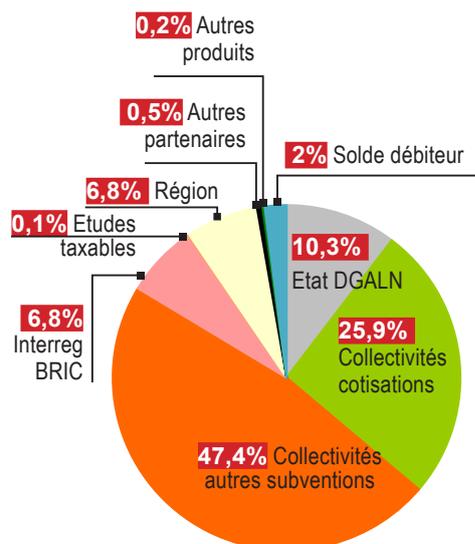
■ Les réserves au passif du bilan de 399.311 euros sont donc en hausse du même montant. Ces réserves élevées nous permettent donc de passer cette crise et en demeurant importante malgré ce léger excédent qui permet de refaire un peu de réserve.

■ Toutefois, on note que les disponibilités de trésorerie au 31.12.23 sont stables par rapport à 2022 (305.808 au lieu 281.885 euros) qui était une année encore déficitaire. L'excédent de cet exercice permet de stabiliser la trésorerie, qui a cependant souffert des deux années déficitaires et ne permet pas encore de revenir à l'état précédent de trésorerie. On note encore d'importants retards de paiement de plusieurs subventions et cotisations, représentant un montant 201 464 euros de créance (en légère hausse par rapport à 2022 mais +158% comparé à 2020). Ces retards, en plus des années déficitaires qui ont mobilisé ces fonds, engendrent des difficultés de gestion de trésorerie.

2023



2022



## le compte de résultat

2023

DEBIT	RAPPEL 2022	PRÉVISIONS 2023	RÉALISATIONS 2023
Charges de personnel	587.290	620.000	605.545
Impôts, taxes	25.844	30.000	25.034
Expertise et sous-traitance	-	-	-
Achats non stockés	6.771	10.000	7.165
Autres services extérieurs	104.577	160.000	107.042
Dotation aux amortissements	15.167	15.000	13.256
Autres charges	40	-	194
Charges financières	-	-	-
Impôts dus	293	-	1.723
Solde créditeur			3.844
<b>TOTAL en (€)</b>	<b>739.982</b>	<b>835.000</b>	<b>763.803</b>

CREDIT			
Etat DGALN FNADT Axe Nord	76.521 -	90.000 -	81.762 -
Région	50.000	50.000	50.000
Interreg BRIC	50.291	60.000	32.298
Collectivités locales	542.544	574.000	569.532
Cotisations générales	191.544	193.000	192.532
Autres subventions	351.000	381.000	377.000
Cotisations membres associés	3.680	4.000	3.680
Etudes spécifiques taxables	500	57.000	19.500
Subvention exceptionnelle	-	-	3.500
Produits financiers	1.222	-	3.048
Transferts de charges	-	-	-
Autres produits	265	-	483
Perte	14.959	-	-
<b>TOTAL en (€)</b>	<b>739.982</b>	<b>835.000</b>	<b>763.803</b>

## le bilan

au 31 décembre 2023

ACTIF	RAPPEL 2022	2023
Immobilisations nettes	<b>29.996</b>	<b>17.969</b>
En-cours de production de services	-	-
Créances clients	<b>199.022</b>	<b>201.465</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	<b>281.885</b>	<b>305.808</b>
Charges constatées d'avance	<b>11.025</b>	<b>13.381</b>
<b>TOTAL en (€)</b>	<b>521.928</b>	<b>538.623</b>

PASSIF		
Report à nouveau	410.426	395.467
Résultat de l'exercice	(14.959)	3.844
<b>Fonds propres</b>	<b>395.467</b>	<b>399.311</b>
Fonds dédiés	-	-
Emprunts et dettes assimilées	-	-
Dettes fournisseurs	<b>11.041</b>	<b>12.615</b>
Dettes fiscales et sociales	<b>115.420</b>	<b>126.697</b>
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL en (€)</b>	<b>521.928</b>	<b>538.623</b>

## le matériel

### EQUIPEMENT

- 2 appareils photo numérique de 2008 et 2019
- 9 ordinateurs  
(4 de 2016, 2 de 2017, 2 de 2018, 1 de 2019)
- 10 ordinateurs portables (9 de 2020, 1 de 2021)
- 10 stations d'accueil (9 de 2020, 1 de 2021)
- 1 lecteur multi-cartes de 2017
- 1 imprimante laser N&B A4 de 2004
- 1 serveur de données de 2020
- 1 serveur de fichiers de 2020
- 1 baie informatique de 2020
- 1 photocopieur num. couleur de 2021
- 1 vidéo-projecteur de 2016
- 1 traceur A0 de 2017
- 1 tablette Samsung Galaxy Tab E
- 1 tableau numérique interactif de 2020
- 1 speakerphone Jabra
- 1 pare-feu

### LOGICIELS

- Microsoft office 2019
- Sage Saari Compta 2017
- FME
- QGis
- PostGres/PostGis
- GEO Générateur  
- Business Geographic
- GEO Key  
- Business Geographic
- Adobe CC cloud
- Quark Xpress 2001
- Alexandrie 2005
- Eset Endpoint
- SketchUp PRO 2023
- Windows server 2019

## budget prévisionnel

2024

projet 2024 établi  
sur la base de 11 ETP

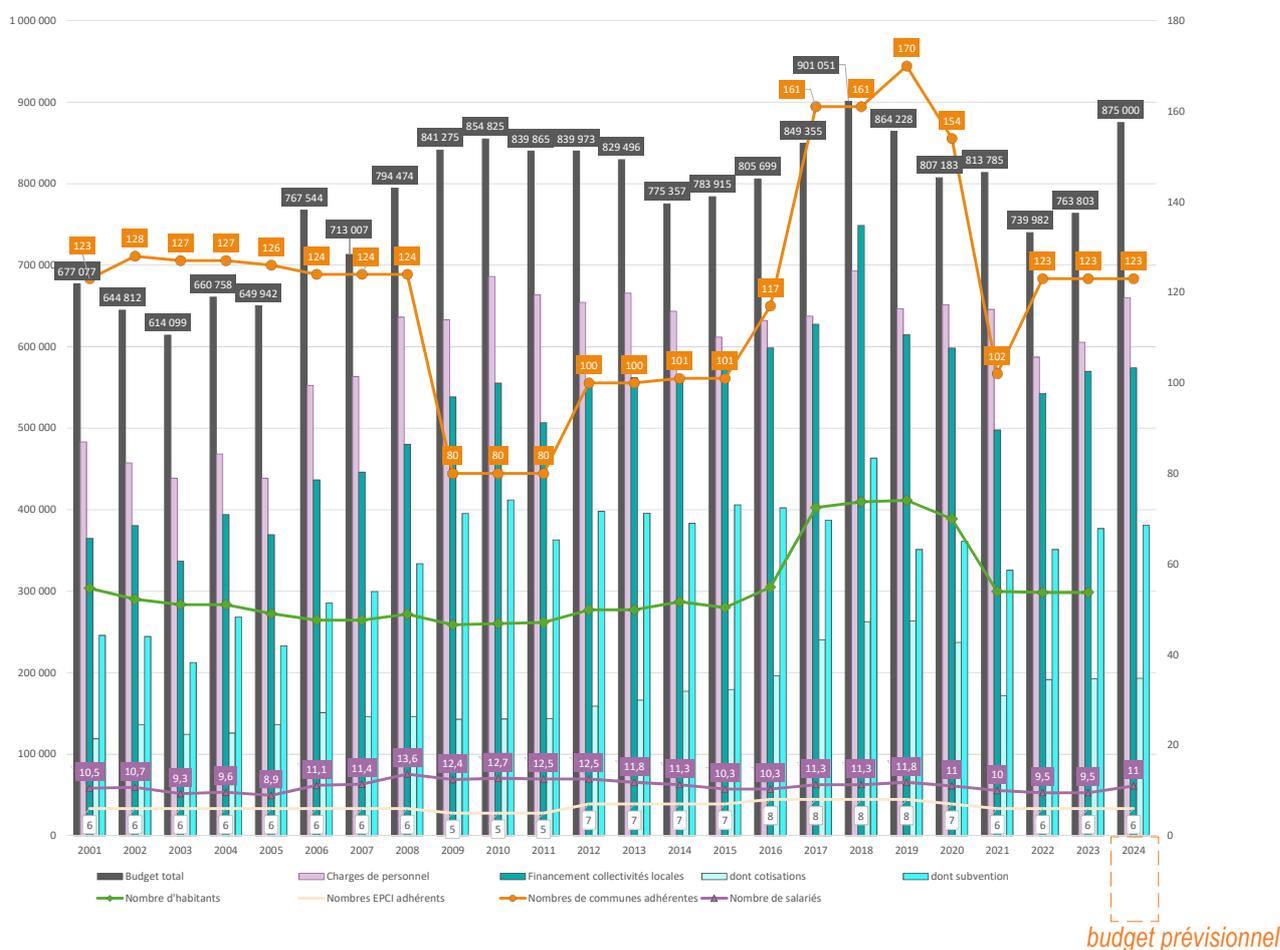
DÉPENSES	RAPPEL PRÉVISIONS 2023	PROPOSITIONS 2024
Charges de personnel	<b>620.000</b>	<b>610.000</b>
<i>si embauche supplémentaire + 1 ETP</i>		<b>50.000</b>
Impôts, taxes	<b>30.000</b>	<b>30.000</b>
Expertise et sous-traitance (PAO)	-	-
Achats non stockés	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>
Autres services extérieurs	<b>160.000</b>	<b>160.000</b>
Dotation aux amortissements	<b>15.000</b>	<b>15.000</b>
<b>TOTAL en (€)</b>	<b>835.000</b>	<b>875.000</b>

RECETTES		
Subvention Etat	<b>90.000</b>	<b>90.000</b>
Subvention Axe Nord DGAN - France Relance		<b>15.000</b>
Région	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>
Département		<b>30.000</b>
Interreg STAR2Cs/BRIC	<b>60.000</b>	
PNR Oise-Pays de France		<b>30.000</b>
EPFLo		<b>30.000</b>
Collectivités locales	<b>574.000</b>	<b>574.000</b>
Cotisations générales	193.000	193.000
Missions d'assistance	381.000	381.000
Cotisations membres associés	<b>4.000</b>	<b>4.000</b>
Etudes spécifiques taxables	<b>57.000</b>	<b>52.000</b>
<b>TOTAL en (€)</b>	<b>835.000</b>	<b>875.000</b>

## évolution budgétaire et administrative depuis 2001

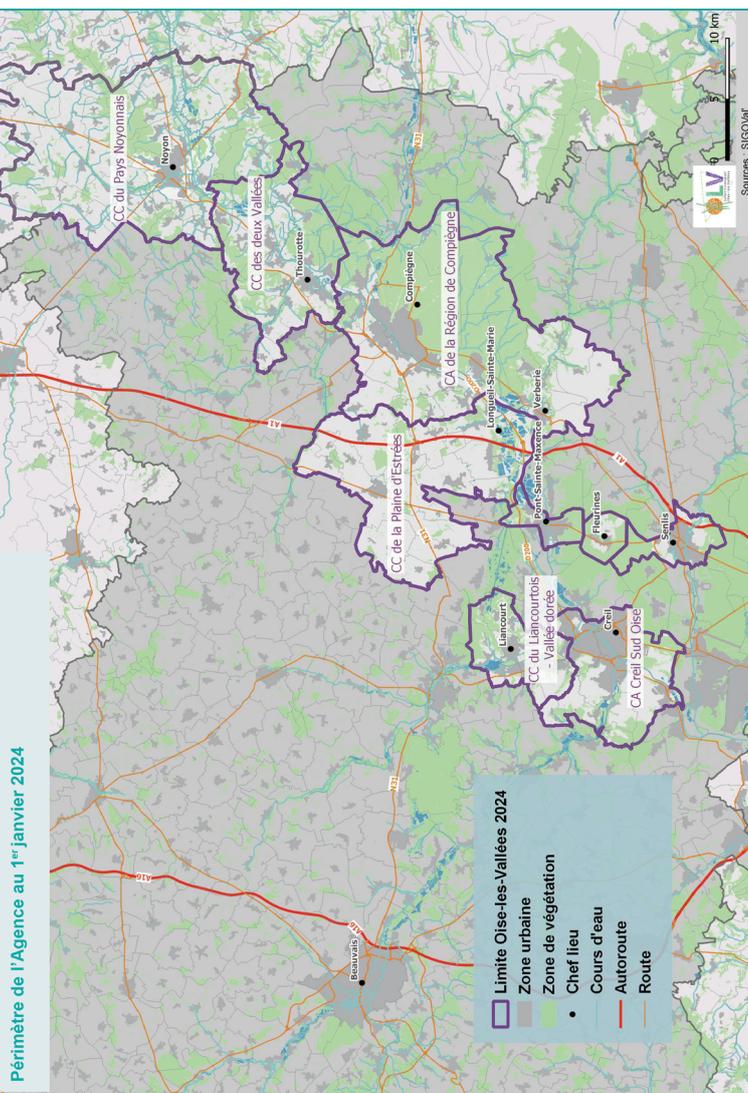
*Rappel*  
 2001 : Départ CCPN  
 2002 : Adhésion CCPS  
 2009 : Départ CCPS  
 2013 : Adhésion CCLO  
 2016 : Adhésion CC2V  
 2017 : Adhésion CAB + CCLVD  
 2020 : Départ CCPOH  
 2021 : Départ CAB  
 Adhésion Noyon  
 2022 : Départ CCLO  
 Adhésion CCPN

Situation budgétaire, évolution du nombre d'adhérents et du nombre de salariés (ETP) de l'Agence d'urbanisme depuis 2001



Sources : Rapport d'activité Oise-les-Vallées 2001 à 2023 + budget prévisionnel Oise-les-Vallées 2024

Oise-les-Vallées, une Agence d'urbanisme menant des études à toutes les échelles pour des partenaires multiples



Echelles d'études



les adhérents de l'Agence d'urbanisme

les membres fondateurs

- Etat
- Conseil Régional des Hauts-de-France
- Conseil Départemental de l'Oise
- Communes de Compiègne, Creil, Port-Sainte-Maxence et Senlis.
- INERIS
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- Université de Technologie de Compiègne

les EPCI

- Agglomération de la Région de Compiègne
- Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Communauté de Communes des Deux Vallées
- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
- Communauté de Communes du Liancourtois - Vallée Dorée

les membres associés

- Association du Pays Compiègnais

les autres membres adhérents

- Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brethoises (SMBCB)
- Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le Transport et le Traitement des Déchets Ménagers (SMTO)
- Syndicat mixte du Parc Alata
- Commune de Fleurines
- Commune de Noyon
- Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Alsne (EPFLO)
- Parc Naturel Régional Oise-Pays de France



avec la participation financière de :



**Oise-les-Vallées  
Agence d'urbanisme**

| 1, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
60100 CREIL |

| Tél. 03 44 28 58 58 |

| E-mail :  
information@oiselavallee.org |

| www.oiselavallee.org |